

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 242 DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Dialogue politique

Interview

«Il faudrait que tous les acteurs politiques concernés par cette transition se retrouvent»

Plainte du FNDC contre le colonel Mamadi Doumbouya

P.2



Ce qu'en pense le vice-président de l'OGDH



Les avocats d'Ibrahima Diallo expriment à nouveau leur inquiétude

Fermeture des points de vente de médicaments à Ratoma



Le maire Alpha Oumar SAKHO donne le ton!

Poursuites de la CRIEF

Le procureur Aly Touré rassure que des dossiers d'avant 2010 sont pris en compte

Coyah

P.6

Le maire se défend des accusations de détournement portées contre lui

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME

P.5

Les 8 inspecteurs régionaux nommés par le président de la transition



Mory Kaba, AGN

Édito à vue d'Aigle

Dans l'attente du procès du "siècle" en Guinée!

P.2

Le mercredi 28 septembre 2022, tous les regards seront tournés vers le palais de justice nouvellement construit à Conakry pour l'ouverture solennelle du très attendu procès du massacre du 28 septembre 2009. Ce sera probablement en présence du procureur général de la Cour pénale internationale (CPI) qui suit ce dossier criminel depuis 13 longues années...

Les 8 inspecteurs régionaux nommés par le président de la transition

Édito à vue d'aigle



Dans l'attente du procès du "siècle" en Guinée !

Le mercredi 28 septembre 2022, tous les regards seront tournés vers le palais de justice nouvellement construit à Conakry pour l'ouverture solennelle du très attendu procès du massacre du 28 septembre 2009. Ce sera probablement en présence du procureur général de la Cour pénale internationale (CPI) qui suit ce dossier criminel depuis 13 longues années.

Le 29 septembre 2009, pour rappel, une manifestation pacifique des Forces vives de la nation (partis politiques, organisations de la société civile, centrales syndicales, etc.) a été réprimée dans le sang dans le plus grand stade de la capitale. Selon les résultats des enquêtes menées par l'ONU et les organisations de défense des droits de l'homme, le bilan humain de cette répression a été particulièrement lourd : plus de 150

morts et des dizaines de femmes violées. Comme il fallait s'y attendre, ces tragiques événements enregistrés sous la transition CNDD conduite par le bouillant capitaine Moussa Dadis Camara, ont suscité une vague d'indignation et de condamnation à travers le monde. Des voix plus ou moins autorisées se sont fait entendre pour demander l'ouverture d'une enquête indépendante et sérieuse afin que la lumière soit faite sur cette affaire criminelle qui a terni l'image de la Guinée auprès des organisations internationales de défense des droits de l'homme. Mais pendant toutes ces années, pour des raisons que la Raison ignore, les victimes et leurs proches ont attendu impatiemment qu'elles soient rétablies dans leurs droits au terme d'un procès juste et équitable. Leur rêve est sur le point de se réaliser. A la faveur d'un conseil des ministres, qui s'est tenu récemment sous son égide, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a donné des instructions claires et fermes pour que le procès du massacre du 28 septembre 2009 se tienne dans les meilleurs délais. L'on peut dire que ses instructions ont été suivies à la lettre par le ministère en charge de la Justice et des Droits de l'homme qui a mis les bouchées doubles pour que ce très attendu procès se tienne enfin. Les travaux de construction du bâtiment ad hoc pour la tenue du procès sont presque finis. Des magistrats choisis par le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ont été formés pour les besoins de cette noble cause. Le procureur adjoint de la CPI qui a effectué en août dernier une visite de travail à Conakry s'est dit vraiment impressionné par les préparatifs de ce que d'aucuns appellent déjà le procès du siècle en Guinée, dont la date d'ouverture vient d'être fixée officiellement par les autorités judiciaires du pays.

Kèfina Diakité

PLAINTÉ DU FNDC CONTRE LE COLONEL MAMADI DOUMBOUYA

Ce qu'en pense le vice-président de l'OGDH

Malgré la dissolution du FNDC, les leaders du dudit front ne comptent pas baisser les bras dans leur combat. Ce mouvement dirigé Foniké Menguè et Cie accuse le président de la transition de « complicité d'homicides et de torture », faits commis en marge des manifestations qui ont secoué la Guinée en juillet et en août et a saisi la justice française le 8 septembre.



selle. Ce n'est pas parce que le colonel Mamadi Doumbouya est présumé auteur de ces faits, à la nationalité française qu'il peut être poursuivi. Dès lors qu'un fait est commis en matière de tortures, en matière d'un certain nombre de clé, le juge français a la possibilité d'être saisi pour examiner ces faits indépendamment de la nationalité ni de l'auteur, ni de la victime de ces faits » a-t-il déclaré au

Ces faits sont punis par la loi française en son article 113-6 du code pénal français, qui dispose que « la loi pénale française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République. Elle est applicable aux délits commis par des Français hors du territoire de la République si les faits sont punis par la législation du pays où ils ont été commis ». Mais selon le vice-président de l'OGDH, les juridictions françaises sont universelles même si le président de la transition guinéenne a une nationalité française.

A en croire Me Amadou DS Bah, cette plainte du FNDC contre le chef de l'État a deux aspects importants. « Le premier aspect c'est la défaillance des certains citoyens guinéens face à la justice de notre pays dans la mesure où les faits aussi graves qui ont été commis à Conakry ont été portés devant les juridictions françaises. Cela signifie que ces personnes n'ont pas confiance à la justice guinéenne. Deuxièmement, c'est l'importance, l'alternative qu'il y a quand une justice, quand on a une défaillance face à une justice. L'alternative qu'il y a à saisir une juridiction internationale. Parce que ces juridictions françaises ont la compétence univer-

cours d'un entretien téléphonique qu'il nous a accordé.

Même si cet activiste des droits de l'homme dit ne pas vouloir se prononcer sur le bien-fondé de cette action du FNDC dès lors que ce sont les victimes qui ont décidé volontairement de saisir les juridictions françaises. Me Alpha Amadou DS Bah reconnaît que c'est aux juridictions françaises de se déclarer compétentes ou pas. « Je crois qu'il faut absolument que le gouvernement guinéen, à travers sa justice, rassure les Guinéens par rapport à son impartialité quant à la gestion des dossiers qui peuvent lui être soumis. Nous avons vu des faits assez graves parce qu'il y a eu plusieurs qui ont été tués en marge des manifestations. Normalement, la justice guinéenne doit se saisir avec diligence pour faire toute la lumière sur ces cas de meurtres qui ont été commis il y a quelques semaines sur l'Axe », a conclu le vice-président de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH).

Reste désormais à savoir si cette plainte va inquiéter le président du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD).

Amadou Tidiane Diallo

DIALOGUE POLITIQUE

« Il faudrait que tous les acteurs politiques concernés par cette transition se retrouvent » (Mory Kaba, AGN)

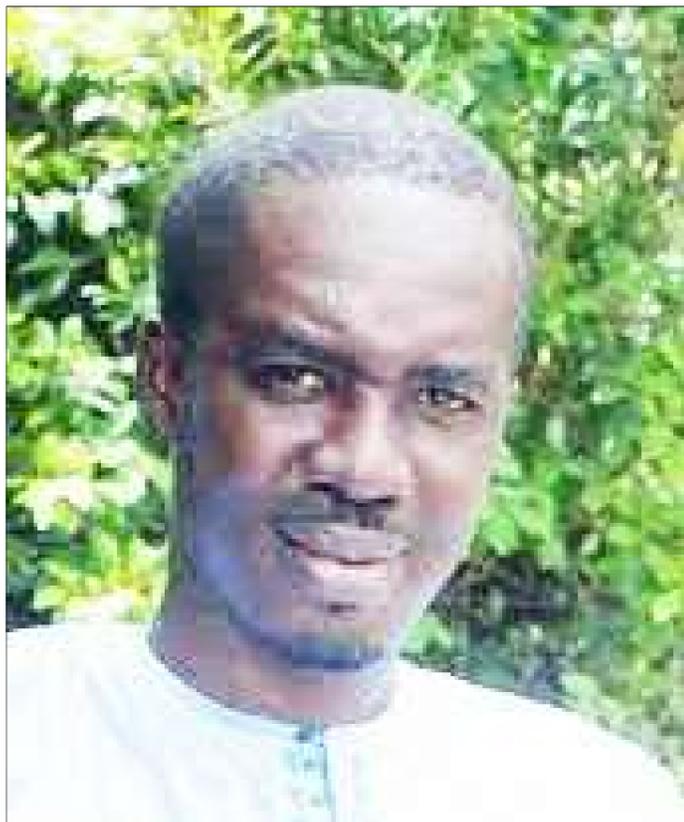
Malgré la désignation d'un médiateur par la CEDEAO, le dialogue tant annoncé peine à démarrer. Dans une interview accordée à notre rédaction, Mory Kaba, le président de l'Avenir d'une Nouvelle Guinée (AGN) trouve normal que ce dialogue reprenne. Il s'est également exprimé sur le bilan d'un an du CNRD au pouvoir et le retour exigé d'Alpha Condé par la junte au pouvoir. Lisez...

L'Aigleinfos : Récemment, le chef de l'État a instruit son Premier ministre d'aller à la rencontre des coalitions politiques qui, aujourd'hui, ne sont pas d'accord avec la gestion du CNRD. Comment réagissez-vous face à cette actualité ?

Mory Kaba : Je pense tout simplement que c'est quelque chose qui a commencé depuis un certain moment. Le cadre de dialogue, on l'a demandé, nous les acteurs politiques, c'est tout à fait vrai que la divergence même c'est la beauté de la politique. Si d'autres estiment aujourd'hui qu'ils ne sont pas d'accord avec ce qui se passe, réellement c'est de leur plein droit. Nul n'a le monopole de la vérité. Mais elle ne peut résulter que dans des débats contradictoires effectifs, participatifs et sincères. Il faudrait que tous les acteurs politiques concernés par cette transition se retrouvent et finissent de discuter. Nous allons confronter nos idées. C'est à l'issue de ça maintenant qu'on pourra faire des propositions qui vont aboutir à un compromis.

L'Aigleinfos : Vous avez suivi la réaction de ces coalitions, notamment la CORED, l'ANAD, le FNDC-Politique et le RPG-Arc en ciel qui exigent le respect d'un certain nombre de préalables. A l'AGN, est-ce que vous comprenez leur préoccupation ?

Mory Kaba : Il y a eu un médiateur, chose que moi je n'ai jamais souhaitée qu'un Etranger vienne, mais si déjà un Etranger est souhaité pour qu'il vienne parler entre les acteurs politiques, je trouve que c'est tout à fait normal. Il ne faudrait pas qu'on essaie d'interven-



tir les pouvoirs.

L'Aigleinfos : Ces partis politiques exigent également la libération de ceux qui ont été arrêtés, le respect de la présomption

«Ce n'est pas la force qui va aboutir à des solutions probantes, c'est de jouer la diplomatie pour essayer de trouver quelque chose qui puisse être à la satisfaction de tous et de chacun. Je vous remercie.»

d'innocence et leur permettre d'organiser les manifestations.

Mory Kaba : Je pense tout simplement qu'on ne doit arrêter aucun innocent. Mais tous ceux qui sont pour quelque chose c'est tout à

fait normal. Parce que moi-même je suis pour les redditions de comptes. Il faudrait vraiment qu'on relève la question de redevabilité. D'ailleurs, c'est mon cheval de bataille. Il y a eu détournement de deniers publics massif, corruption. Ce sont des faits réels, c'est factuel. Et cependant, si on doit lutter contre la corruption, d'autres pensent que pour la paix et l'unité nationale, il faut par exemple libérer les gens dont les faits sont avérés. Donc je pense que ça ce n'est pas cohérent. Mais par contre, si vraiment des personnes sont arrêtées par des motifs politiques, je ne vois pas de raisons pour lesquelles aussi on doit les arrêter. Je pense qu'il faut tout simplement que la justice joue son rôle.

L'Aigleinfos : Le CNRD a fait un an au pouvoir. Un bilan fortement critiqué

par certains de vos collègues de la classe politique. Quelle appréciation faites-vous de la gestion de la junte au pouvoir après un an ?

Mory Kaba : Aucun bilan n'est parfait. Je pense tout simplement que la chose la plus importante c'est la volonté. Moi je pense que les acteurs du CNRD ont une volonté de bien faire. C'est dans ce cadre-là qu'il faut les accompagner. Parce que je préfère une personne qui ne connaît pas, mais qui a la volonté de faire que quelqu'un qui connaît et qui n'a pas la volonté de bien faire. J'estime que le CNRD a vraiment la volonté de bien faire avec les ratés ici et là qu'on peut réparer pour essayer de refonder l'État. Parce que nous avons besoin de refondation en luttant contre la corruption, les détournements des deniers publics, l'enrichissement personnel. Et à l'issue maintenant en organisation les élections libres et transparentes crédibles pour permettre à tous les Guinéens de participer à ces élections et s'exprimer.

L'Aigleinfos : L'autre actualité, c'est le retour exigé d'Alpha Condé par la junte au pouvoir. Comment réagissez-vous à cette actualité ?

Mory Kaba : Je pense que c'est déplorable. Si le CNRD avait déjà déclaré que

le président Alpha Condé était libre de ses mouvements, alors si par ailleurs la justice a besoin de lui, je ne vois pas non plus la raison pour laquelle il ne peut pas venir répondre. Parce que c'est un citoyen guinéen avant tout.

L'Aigleinfos : Pour le moment, la justice ne s'est pas prononcée. Mais ce sont les autorités qui exigent son retour.

Mory Kaba : Peut-être aussi ce sont les autorités qui ont permis à ce qu'il parte pour se faire soigner. S'ils ont besoin de lui, en tant que Guinéen, moi je ne vois pas la raison pour laquelle, il ne peut pas venir. Mais de toutes les façons, il faut lui accorder beaucoup de respect. Il faut reconnaître qu'il a été député et président de la République de Guinée. Il a incarné la première responsabilité dans ce pays.

L'Aigleinfos : Mais est-ce qu'il faut craindre un incident diplomatique entre la Turquie et la Guinée ?

Mory Kaba : Ce n'est pas la force qui va aboutir à des solutions probantes, c'est de jouer la diplomatie pour essayer de trouver quelque chose qui puisse être à la satisfaction de tous et de chacun. Je vous remercie.

Interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

MAISON CENTRALE DE CONAKRY

Le ministre Alphonse Charles Wright rend visite à Ibrahima Diallo, responsable des opérations du FNDC dissous

Les avocats d'Ibrahim Diallo avaient exprimé leur inquiétude et leur souhait pour qu'il obtienne des soins appropriés. Désormais, c'est chose faite. Alphonse Charles Wright, le ministre de la Justice et des Droits de l'homme a exigé qu'on respecte les droits de tous les détenus et en particulier Ibrahima Diallo qui souffre de troubles respiratoires.

« J'ai appris à travers les ondes de la RFI que monsieur Ibrahima Diallo qui est placé sous mandat de dépôt pour des faits présumés d'incendie, pillage et tout ce qui s'ensuit, aurait été refoulé en termes de prise en charge sanitaire. Ce qu'il faut déplorer dans la démarche de son conseil, au lieu d'utiliser les médias juste pour parler d'une situation qui est une situation qui arrive à tout moment. Lorsqu'un détenu se plaint des maux de tête ou se plaint de quoi que ce soit, la mesure sanitaire voudrait qu'il se fasse consulter. Mais lorsqu'on dit qu'il a été admis à l'hôpital, il est dans un état de... C'est des histoires ! Mais les gens le font souvent dans le but juste de faire la surenchère pour juste faire une pression sur les magistrats qui suivent les procédures de manière seraine. Nous nous disons que toutes les personnes qui sont en conflit avec la loi dans notre pays sont des personnes qui bénéficient des droits que l'Etat doit en tout lieu et en toute circonstance respecter », a déclaré Alphonse Charles Wright.

Aux dires des avocats du prévenu, Ibrahima Diallo avait été sommé dans un premier temps de payer lui-même ses soins médicaux. Faute de moyens, il a été renvoyé à la maison centrale. Mais Alphonse Charles Wright a obtenu une autre version après ses échanges avec le directeur de l'administration pénitentiaire.

« J'ai échangé également avec monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire qui m'a fait un point de la situation. C'est qu'il (Ibrahima Diallo) a été consulté. Il se plaignait de problèmes respiratoires. Et quand vous dites au méde-



cin que vous souffrez à tel niveau, le médecin va toujours vous demander des examens. C'est soit pour confirmer ce que vous dites ou en tout cas pour voir où se situe le problème. Donc, pour le moment, le médecin

a prescrit trois (3) bulletins d'examen et les frais de ces bulletins d'examen sont payés. Il va suivre ses examens pour confirmer les problèmes qu'il a. Et nous, dans tous les cas, ce que nous garantissons à tout le monde, c'est que les personnes qui sont détenues, comme je l'ai promis, nous nous battons pour que leurs droits soient respectés », rassure-t-il.

Par ailleurs, monsieur Wright appelle les avocats à plus de responsabilité. Il a expliqué que les propos des avocats signifient que l'Etat fuit ses responsabilités, comme si la dignité humaine n'avait plus de sens en Guinée.

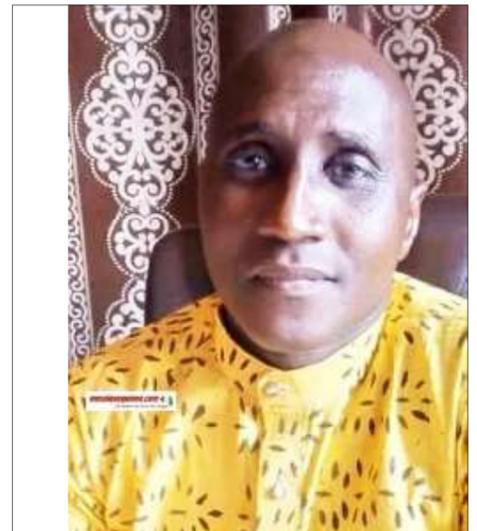
Amadou Tidiane Diallo

POURSUITES DE LA CRIEF

Le procureur Aly Touré rassure que des dossiers d'avant 2010 sont pris en compte

Aly Touré, le procureur spécial près la cour de répression des infractions économiques et financières (Crief), rassure que des dossiers d'avant 2010 sont bel et bien pris en compte par son institution. Il l'a fait savoir dans l'émission "Dossier de la semaine" de la Direction de la Communication et de l'Information de la présidence de la République.

« Aujourd'hui nous sommes à 81 dossiers. Sur les 81 dossiers 15 concernent les gestions avant 2010. C'est le dossier de Air Guinée par exemple. Le dossier du démantèlement des rails, le fonds coton ainsi de suite. Ce qui a peut-être marqué l'esprit des Guinéens, c'est qu'à partir de 2010 jusqu'à nos jours la gestion qui a été faite est catastrophique et scandaleuse. Sinon, il y a



des détournements qui se sont passés avant 2010 que nous sommes en train de poursuivre. Notre action ne circonscrit pas seulement dans une période 2010 à nos jours », a fait savoir Aly Touré. Parlant du cas spécifique des dignitaires du régime déchu, qui sont les seuls pour le moment à être emprisonnés, il dira ceci : « C'est dû au choc que ça a causé dans la tête du peuple. Le choc entre 2010 à nos jours est plus récent que les chocs antérieurs. Une infraction est un trouble grave à l'ordre public. Attaquez vous aux troubles les plus pressants pour pouvoir leur donner un remède, après vous retournez de l'autre côté pour voir ce qui s'est passé. Mais notre engagement est le même. Que ce soit les dossiers d'avant 2010 ou après 2010, l'engagement est le même »

Dans une récente sortie médiatique, Aly Touré a indiqué que le procès de Kassory Fofana et Cie sera pour bientôt.

Kèfina Diakité

Kèfina Diakité

GUINÉE

La route continue d'endeuiller les familles

Dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 septembre, la route a de nouveau endeuillé des familles guinéennes. Cette nuit-là, sur la nationale Kankan-Kouroussa, à la rentrée de cette dernière ville, un grave accident de la circulation a fait 14 morts et des blessés. Ce qui relance le débat sur la sécurité routière en Guinée.

Le colonel Idrissa Camara est le préfet de Kouroussa. Il est revenu sur les circonstances de ce grave accident de la circulation. « C'est dans la nuit vers 2 heures du matin que j'ai été appelé par la police qui était sur les lieux de l'ac-

cident. C'est à moins de 5 kilomètres de la ville que l'accident s'est produit. C'est un minibus qui quittait Kondjanakoro, une sous-préfecture de Mandiana qui accompagnait un corps pour Bissikrima une sous-préfecture de Dabola. Le minibus est rentré en collision avec un autre véhicule qui est une camionnette immatriculée RC 1690 AS...L'accident était violent, l'excès de vitesse en était à la base. Selon les informations d'un des survivants, dans le véhicule, il y avait un bidon d'essence, lorsque l'accident s'est produit. C'est un des pneus qui a pété donc avec le choc, le bidon d'essence qui était dedans a pris feu et les por-

tes étaient complètement verrouillées. On n'a pas pu sauver tout le monde, il y a eu 14 morts dont 11 complètement calcinés. On a déposé les corps au niveau de la morgue de l'hôpital préfectoral de Kouroussa, il y a 5 personnes qui sont sous soins intensifs, deux d'entre elles ont été déférées à l'hôpital régional de Kankan, elles ne pouvaient pas être prises en charge ici compte tenu de l'état de gravité de leur choc. », a-t-il relaté.

Il y a quelques mois, l'on s'en souvient, l'on a enregistré une série d'accidents mortels à travers le pays (Kolaboui, Kankan, Télimélé).

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES PME

Les 8 inspecteurs régionaux nommés par le président de la transition

Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya a nommé le samedi 17 septembre 2022 les huit inspecteurs régionaux du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME. C'était à travers un décret lu à la télévision nationale.



1-Inspecteur régional du Commerce, de l'Industrie et des PME de Conakry : Sékou Bakary Camara, juriste ;

2- Inspecteur régional du Commerce, de l'Industrie et des PME de Kindia : M. Mamadi Nantenin Camara, matricule 320269 Z, précédemment en service à la Division des Ressources Humaines au ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME ;

3-Inspecteur régional du commerce de l'industrie et des PME de Boké : M. Cheik Tidjane Diané, gestionnaire ;

4- Inspectrice régionale du Commerce, de l'Industrie et des PME de Mamou : Mme Halimatou Chérif Sow, matricule * 312 276 D, en poste au service de modernisation des Systèmes d'information.

5- Inspecteur régional du Commerce, de l'Industrie et des PME de Labé : M. Idrissa Camara, matricule 184740 T HA

6-Inspecteur régional du commerce de l'Industrie et

des PME de Faranah : M. Alpha Camara, précédemment chargé du développement local dans le projet Souapiti ;

7-Inspecteur régional du Commerce, de l'Industrie et des PME de Kankan : M. Idrissa Condé, matricule 244 212 W, juriste ;

8- Inspecteur régional du Commerce, de l'Industrie et des PME de N'Zérékoré : M. Pépé 2 Haba, matricule 317 268 P, Inspecteurs des services de finances.

Kèfina Diakité

FERMETURE DES POINTS DE VENTE DE MÉDICAMENTS À RATOMA

Le maire Alpha Oumar SAKHO donne le ton!

Conformément à la décision du procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières, les opérations de fermeture des cliniques ne répondant pas aux normes et points de médicaments ont débuté depuis le vendredi 16 septembre 2022.



Dans la commune de Ratoma, c'est le maire qui a donné le ton en réunissant la police, la gendarmerie, les acteurs du secteur de la santé, des conseillers communaux, les administrateurs de marché et les chefs de quartiers relevant de la localité.

Après avoir annoncé que toutes les dispositions sont prises, ils ont été également sur le terrain à Taouyah pour le constat dans les cliniques et les pharmacies : « Tous les médicaments qu'on vend dans les boutiques et magasins par les non-professionnels de santé doivent être saisis et incinérés. Il y a une commission nationale qui est créée dont le coordinateur est le directeur de la pharmacie Centrale de Guinée. Dans cette commission, il y a tous les corps. Et au niveau communal, aussi, nous devons former le même comité de veille. Et ça doit être constitué d'un huissier, de la gendarmerie, de la police et des spécialistes des professionnels de santé qui ont désigné deux pharmaciens qui vont nous guider. Nous

irons tous en guerre contre vendeurs de médicaments là. On va passer marché par marché et quartier par quartier pour voir tous ceux qui sont en train de vendre et on récupère. On va procéder par graduation. On va passer marché par marché et quartier par quartier pour voir tous ceux qui sont en train de vendre et on récupère.

Dans un deuxième temps, on va procéder à fouille magasin par magasin. On va aller prendre un huissier venir ouvrir pour voir s'il y a des médicaments. S'il y a dedans, on fait la saisie, les mettre à la disposition de la commission pour l'incinération.

Pour éviter qu'il ait des abus, la procédure qui a été retenue, on va travailler avec les administrateurs des marchés, les chefs de quartiers et secteurs et avec tout le monde », a expliqué le maire Alpha Oumar SAKHO.

A l'en croire, une seule personne n'a pas le droit d'agir. C'est pourquoi, cette personne doit remonter l'in-

formation pour que le comité accompagné de tous les membres qui sont habilités, s'y rende pour constater les faits et faire la saisie, ajoute le maire : « Donc, il ne faudrait pas qu'on saisisse cette opportunité pour mécontenter les gens. On n'accuse personne, mais on ne pardonnera personne non plus.

En plus de ces médicaments, ce sont les cliniques clandestines. Tous ceux qui ne sont pas autorisés qu'ils soient médecins ou pas, s'il a une clinique, il faut qu'il fournisse un agrément et un arrêté. Celui qui n'a pas ça, ne peut pas exercer le métier. À partir de maintenant, si on trouve quelqu'un en train d'exercer, on le prend et on le met à la disposition de la loi. Et on doit faire avec professionnalisme à tous les niveaux. Et c'est possible qu'il y ait la coopération entre les vendeurs clandestins et certaines pharmacies officielles.

Il faut être très vigilant, veiller sur ce transfert des produits là. Parce que si c'est la pharmacie centrale, il y a le bon de livraison. Et si ce n'est pas ça, c'est facile de le savoir. Donc il faut qu'on soit vigilant aussi. Il est demandé à toute la population de dénoncer également », a-t-il plaidé.

Il faut noter que dans le quartier de Taouyah, 21 boutiques ont été trouvées fermées et une seule pharmacie a été fermée provisoirement par l'équipe dirigée par la direction nationale de la pharmacie et de la direction des établissements hospitaliers publics privés. Cette lutte dans les marchés et quartiers se fera chaque jour jusqu'à la fin de la vente de produits illicites et les cliniques clandestines.

Amadou Tidiane Diallo

Le maire se défend des accusations de détournement portées contre lui

Alors que les uns après les autres, les conseils communaux sont en train d'être dissous par décret du président de la Transition, le maire de la commune urbaine de Coyah s'est récemment retrouvé au cœur d'accusations de vente opaque de terrains et de détournement de fonds. Des accusations abondamment distillées sur les réseaux sociaux et dans la presse et qui laissaient croire que Abou Soumah Soumah a même été placé en détention. Eh bien, le dimanche 11 septembre, l'intéressé a joint la rédaction de l'Aigleinfos pour livrer sa version de tout cela et pour, dit-il, « défendre honneur.

Les ennuis auxquels il fait face, Abou Soumah les impute à la bataille politique. Mais il se garde de donner des détails. Toutefois, à ses yeux, l'objectif est d'arriver à la dissolution du conseil communal qu'il préside. « Cela n'a pas été fait, c'est plutôt les conseils municipaux de Maneah et Wonkifong qui ont été dissous. Nous, on ne nous reproche aucun détournement, parce que moi je sais comment je gère », jubile-t-il.

Revenant ensuite au fait qui a donné lieu aux accusations, il souligne que tout est parti d'un engagement qu'il a pris pour son petit-fils qui promettait de vendre une parcelle à une famille. Après avoir touché l'argent de l'acquéreur, le petit-fils en question a pris la direction de l'Europe. Le montant de la vente convenu était de 280 millions GNF. Le jeune étant parti, c'est vers le maire que le monsieur s'est tourné pour lui demander des

comptes. Il a notamment réclamé la parcelle pour laquelle il avait donné l'argent. Le maire s'engage alors à lui donner une parcelle au bout d'un mois : « Après notre séparation, je suis parti voir mon oncle qui travaille à la direction préfectorale de l'habitat de Coyah pour lui dire de m'aider à résoudre ce problème. Les parcelles que moi je détiens sont loin de la ville, elles sont en brousse. Je lui dis donc de m'aider à voir une pareille au centre-ville de Somayah et que je lui rembourserai avec une de mes parcelles situées en brousse », explique le maire.

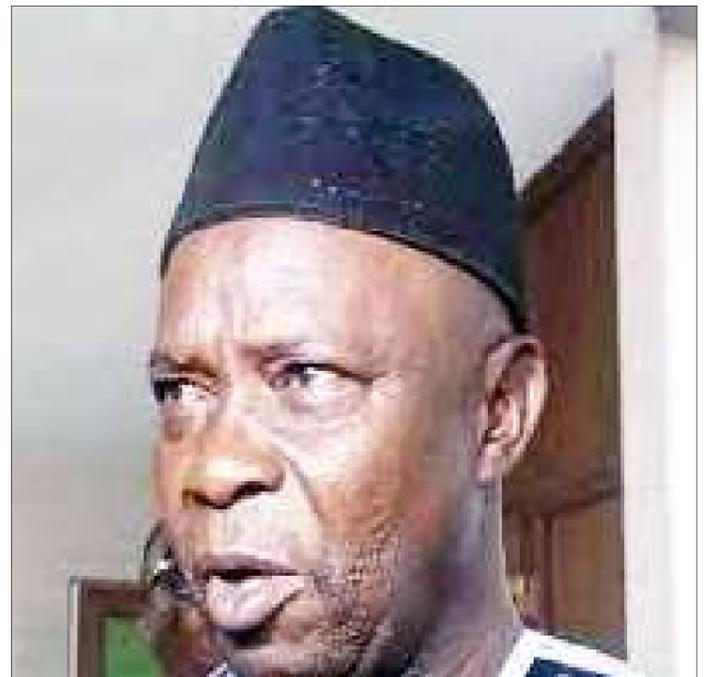
L'oncle accepte la doleance et lui donne deux parcelles situées à Wonkifong. Mais quand le maire propose cette solution-là à l'acheteur, celui-ci dit qu'il n'en veut pas. Il trouve que Wonkifong est loin et qu'il lui faut une parcelle à Somayah même.

Le maire se tourne alors

vers la famille Don Soumah auprès de laquelle il sollicite le même arrangement. Cette fois, il en obtient non pas deux, mais quatre parcelles situées à Somayah. « On est parti à l'habitat pour les documents notamment le plan de masse. Mais fort malheureusement, sur l'une des parcelles, la dimension normale n'y était pas ». Et en raison de ce problème se rapportant à la dimension d'une des parcelles, l'acheteur rejette cette fois encore.

Mais après ce second rejet, le « directeur préfectoral de l'habitat s'est lui-même engagé à le rembourser », explique M. le maire qui s'exprimait en Soussou.

Et c'est après toutes ces tentatives d'arrangement que le maire se retrouve convoqué le mercredi 7 septembre dernier à la gendarmerie. Puis, il est déféré au tribunal. Et une fois qu'il arrive au tribunal, des



manœuvres se mettent en place pour le placer sous mandat de dépôt. Mais il a le réflexe de faire appel à ses avocats. Au fil des échanges qui ont lieu, l'engagement initial du maire est annulé. En lieu et place, c'est le directeur préfectoral de l'habitat qui s'engage finalement à rembourser le

monsieur.

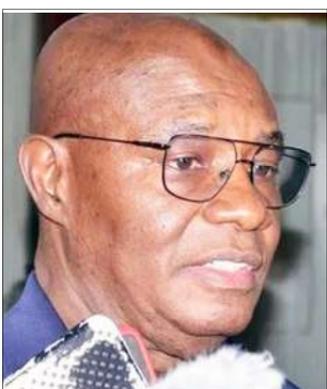
Elu en 2018 sous la bannière du RPG-AEC, le parti d'Alpha Condé, le maire Abou Soumah dit n'être lié ni de près, ni de loin à ce que les gens racontent sur les réseaux sociaux.

Amadou Tidiane Diallo

ALY TOURÉ DE LA CRIEF À PROPOS DE KASSORY ET CIE

« Dans un bref délai, les procès de ces personnes vont commencer... »

A en croire Aly Touré, le procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), le procès de Kassory et Cie va bientôt commencer. Il en a fait l'annonce le jeudi 15 septembre 2022, sur la radio Sabari FM. Ces anciens dignitaires du régime renversé le 5 septembre 2021 sont placés sous mandat de dépôt depuis des mois.



« A l'heure où je vous parle, nous avons créé deux sections au niveau de la chambre d'instruction pour pouvoir accélérer l'instruction des dossiers pour que nous puissions organiser dans un bref délai, les procès dans ces différentes affaires. Mais, les procès ont déjà commencé à la Crief. On a commencé déjà à juger les

affaires. Peut-être que les affaires pour lesquelles vous vous attendez pour qu'il y ait jugement, on est en train de faire des investigations. Les juges sont en train de travailler. Et dans un bref délai, je vous rassure que dans un bref délai, les procès de ces personnes vont commencer », a fait savoir Aly Touré. Et d'ajouter : « Ces

personnes sont placées en détention provisoire par les juges d'instruction, par la Chambre de l'instruction. Ce sont les juges qui placent en détention. Le procureur ne place en détention que dans des situations exceptionnelles. Et dans le cadre de la Crief, tous ceux qui ont été placés en détention ou sous mandat de dépôt par le par-

quet ont été présentés aux juges et les juges ont remplacé les détentions faites par le procureur par les détentions faites par les juges. Donc, actuellement ce sont les magistrats instructeurs qui ont placé ces personnes en détention. Ce qui est légal »

Kèfina Diakité

CELLOU BALDÉ DE L'UFDG

« Le Premier ministre n'est pas notre interlocuteur dans le cadre de dialogue... »

Le mardi 13 septembre 2022, dans l'émission *Mirador de FIM FM*, Mamadou Cellou Baldé, le coordinateur des fédérations de l'intérieur de l'UFDG a déclaré que le Premier ministre, Dr Bernard Goumou, n'est pas leur interlocuteur dans le cadre d'un dialogue entre les acteurs sociopolitiques. Ce qui fait dire à beaucoup que la tâche du locataire du palais de la Colombe ne sera pas du tout facile face aux acteurs politiques.



Lors d'un récent conseil interministériel, auquel il a pris part, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a donné des instructions au nouveau Premier ministre, Dr Bernard Goumou, afin qu'il aille vers tous les acteurs politiques pour les convaincre de ve-

nir autour de la table de dialogue. La question que beaucoup se posent cependant est de savoir si la main tendue du locataire du palais de la Colombe sera acceptée de bonne foi par les acteurs concernés. Le mardi 13 septembre 2022, dans l'émission *Mirador de FIM FM*, Mamadou Cellou Baldé,

le coordinateur des fédérations de l'intérieur de l'UFDG a martelé que le Premier ministre, Dr Bernard Goumou, n'est pas leur interlocuteur dans le cadre d'un dialogue entre les acteurs sociopolitiques. « Il y a un dialogue qui est en train de se mettre en place. Il y a un médiateur envoyé et accepté par le CNRD et qui a fait une première mission au niveau de l'ensemble des parties prenantes au processus de transition politique dans notre pays. Donc s'il y a bien entendu des échanges que le médiateur ou la CEDEAO doivent avoir avec le gouvernement de la République, cela ne peut se faire qu'à travers le Premier ministre.

Aujourd'hui, je crois que pour nous acteurs politiques, le Premier ministre n'est pas notre interlocuteur dans le cadre de dialogue, il peut-être un élément du côté du CNRD et du gouvernement... Dans le cadre des rencontres, le Premier ministre, s'il souhaite rencontrer les acteurs politiques, bien entendu il peut rencontrer les acteurs politiques que nous sommes, qui peuvent le recevoir. Mais je dis bien qu'il y a un dispositif qui est mis en place sur la base d'un processus depuis ces 12 ans et qui a abouti à l'envoi d'un médiateur de la CEDEAO. Et ce processus est engagé. Donc, je crois que le Premier ministre en tant que membre du gouvernement et en tant que acteur du CNRD, il peut se mettre dans le dispositif pour faciliter le travail du médiateur de la CEDEAO », a-t-il martelé.

Kèfina Diakité

AFFAIRES RELIGIEUSES

L'imam Yaya Camara réagit à sa radiation

Elhadj Karamo Diawara, le secrétaire général aux Affaires religieuses a pris le jeudi dernier la décision de radiation et d'interdiction de parler au nom de l'islam contre l'imam Yaya Camara. Le lendemain, ce dernier, à travers une vidéo, a réagi à cette radiation.



« J'ai appris la nouvelle dans la nuit d'hier jeudi, 15 septembre à travers un de mes petits qui m'a dit avoir vu un document sur les réseaux sociaux qui dit que j'ai été radié de mes fonctions d'imam. Je lui ai répondu que rien ne m'a été notifié. Parce que même Allah notre Créateur, il ne fait pas rentrer quelqu'un en enfer sans d'abord entendre sa version des faits. Même dans les cours et tribunaux, à ce que je sache on ne te condamne qu'après t'avoir entendu. C'est la même décision signée en 2019 par Elhadj Aly Jamal Bangoura contre moi. Le document est pareil, il n'y a aucune différence, même virgule. Donc, c'est le même document que Elhadj Karamo Diawara a recopié. Dites à Elhadj Karamo Diawara que ça fait longtemps que moi je suis radié. Peut-être comme les gens ont tendance à m'oublier, il veut juste me remettre en selle. Le mercredi, j'ai été voir Elhadj Karamo Diawara à son bureau, on s'est croisés à la porte. Il m'a dit que dans mes vidéos de cesser de mentionner le nom du colonel Mamadi Doumbouya. Donc, je n'ai plus le droit de dire le nom du président de mon

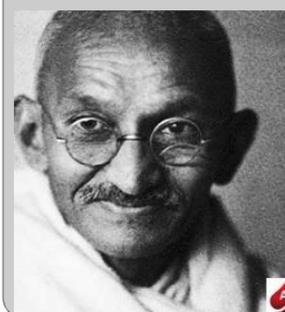
pays? Pour ça, j'informe tout le peuple de Guinée que je ne laisserai pas faire. Dites à Karamo Diawara que pour cette décision je ne me laisserai pas faire. Pourtant dans mes deux récentes vidéos, je n'ai fait que dire qu'il n'est pas bien d'ôter la vie, il n'est pas bien de tuer, je n'ai dit que ça, pas autre chose. Elhadj Djériba Diaby a fait beaucoup de démarches auprès de Karamo Diawara pour que ma radiation par Elhadj Aly Jamal soit annulée.

Moi-même, j'ai été chez Elhadj Karamo à son domicile, il m'a rassuré que ma radiation a été annulée. C'est dans ça que je suis et j'apprends encore que j'ai été radié par le même Karamo Diawara. Elhadj Karamo Diawara, merci. Mais n'oublie pas ce jour. Si tu ne fais pas attention tu quitteras la tête du secrétariat général des Affaires religieuses sans dire au revoir. Je te le jure. Aly Jamal Bangoura a quitté le secrétariat général des Affaires religieuses sans dire au revoir. Si tu ne fais pas attention, la même chose t'arrivera aussi », a réagi l'imam Yaya Camara.

Kèfina Diakité

GANDHI

« Sois le changement que tu désires voir en ce monde »



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

CELLOU DALEIN DIALLO

« Il faut démolir le mur de Berlin qui existe en Guinée »

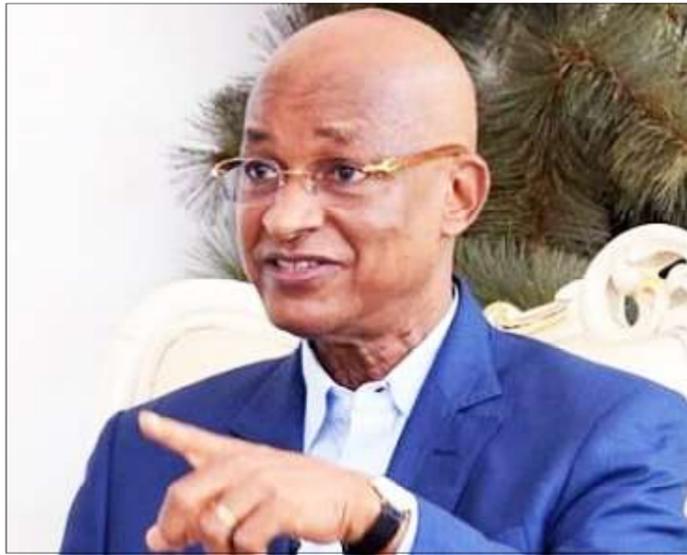
A Milan, en Italie, Cellou Dalein Diallo qui continue sa tournée à l'étranger a vidé son sac. Le leader de l'UFDG a parlé de son parcours, de ses ambitions pour son pays, la Guinée, mais aussi de la campagne dont son parti fait l'objet. Extrait...

« Il y a un préalable en Guinée, c'est l'unité. Notre pays est divisé, en ethnies, en partis politiques. Ça me choque. Il faut unir, je dis bien unir et servir la Guinée. Il faut démolir le mur de Berlin qui existe en Guinée, entre les ethnies, entre les partis politiques. Les Guinéens, 15 millions d'habitants sur 245 mille km², Soussou, Malinké, Toma, Guerzé et autres.

Aujourd'hui, dans le monde, la compétition ne se fait pas sur la base du nom, ni l'ethnie, c'est le mérite. Et ça fait avancer les sociétés. Parce que lorsque les gens savent que c'est le mérite, chacun fait des efforts pour se doter des capacités pour compétir. Mais également pour pouvoir s'épanouir. Mais c'est la discrimination qui envoie le pays en arrière. Parce que vous allez choisir l'entreprise la moins compétente qui n'est pas toujours la meilleure dans votre appel d'offres.

Lorsque vous recrutez, vous recrutez le militant de votre parti, où vous recrutez le ressortissant de votre région. Non seulement il y a l'injustice et la discrimination, mais la prestation ne sera pas à la hauteur, le rendement sera faible. Et c'est l'économie de tout le pays qui est faible sur place. Choisissons les meilleurs, ça ne signifie pas qu'il faut abandonner les autres. Il faut aider les populations vulnérables de manière transparente. Lorsqu'on dit que ce sont les pauvres, on sait comment les identifier. Mais lorsqu'on a une administration efficace, on a un état civil fiable, on a des statistiques fiables, c'est le rôle de l'Etat. Alors vous savez comment identifier les gens.

Nous allons bâtir un État moderne en Guinée. C'est possible. Ce désordre, cette pagaille qui règne, ce n'est



pas la fatalité. Aujourd'hui, on peut s'inspirer, le monde avance, il faut qu'on avance. Donc nous avons l'ambition, lorsque je dis-nous, ce n'est pas moi, c'est vous qui êtes à l'UFDG parce que vous êtes là. Pour ça, vous voulez que la Guinée change. Pas pour vous personnellement, mais lorsque ça change pour tout le pays, ça change pour vous.

S'il y a la justice, s'il y a de bonnes infrastructures, s'il y a un enseignant de qualité, beaucoup d'entre vous peuvent aller investir dans votre pays. Aujourd'hui, notre projet auquel la majorité des Guinéens croient, à notre sincérité à l'UFDG, ça effraie les autres qui ont peur que la Guinée fasse surface, qui ont peur des réformes qui permettront à la Guinée, d'être un État moderne, un État démocratique, un État régi par des règles et principes de l'Etat de droit. Il y en a qui ont peur, il y en a qui sont jaloux.

Nous sommes une force respectée à l'extérieur, parfois réputée à l'intérieur. Notre poids électoral est connu par nos adversaires. Ils ne veulent pas aller à des élections transparentes. Vous savez que l'UFDG a conquis la confiance des Guinéens. Malgré toute la campagne qui a été menée

contre notre parti, les Guinéens ont compris ça. On a tendance à dire que c'est un parti qui est dans une région, ce n'est pas vrai. On a les résultats des élections de 2020, par bureau de vote, par préfecture.

Mais il fallait pour justifier les hold-up électoraux auxquels on imposait au pays, il fallait dire non l'UFDG a perdu parce qu'il n'y a qu'une région qui vote. Ce n'est pas vrai. Continuons le combat, c'est pour la Guinée. Ce travail, c'est nous tous qui le ferons. Il y en a qu'on a induit en erreur depuis 2010 pour qu'ils quittent le parti. Les gens ont compris qu'on les a induits en erreur. Nous avons la mission d'unir, de rassembler, de réconcilier tous les Guinéens. Mais on a peur de l'UFDG.

Malheureusement, on a discrédité ce parti, vilipendé son leader. Il n'y a pas ce qu'on n'a pas dit, parce qu'on n'est pas arrivé à neutraliser le parti. Notre résilience, notre résistance, les gens ne réalisent pas. Pendant 10 ans, on a tué, discriminé les hommes, décimé nos bétails, emprisonné les gens, 250 morts. Je ne suis pas en train de me victimiser. (...) », a déclaré Cellou Dalein Diallo

Synthèse de Tidiane Diallo

GOUVERNEMENT

Compte rendu de la session ordinaire du Conseil des ministres jeudi 15 septembre

La session ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 15 septembre 2022 de 10H à 12H, sous la Haute Autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, a porté son message sur trois points essentiels :

- 1) La relance effective des unités industrielles ;
- 2) La prise en compte des problèmes liés aux établissements d'enseignement public ;
- 3) L'exigence de de la maîtrise de l'effectif de la fonction publique

Sur le premier point relatif aux unités industrielles, le Chef de l'Etat a insisté sur la relance de ces dites entités qui ont fait, dans un passé lointain, la fierté et le bonheur des populations guinéennes et contribuèrent à l'autosuffisance alimentaire de notre pays.

C'est dans cette perspective que le Chef de l'Etat a instruit Monsieur le Premier Ministre à prendre toutes les dispositions idoines en vue de faire de ce projet une réalité et de lui faire un retour à bref délai. Ce projet consiste à faire un recensement exhaustif de toutes ces unités industrielles à l'arrêt et de procéder à la relance d'au moins quatre (4) d'entre elles.

Sur le second point concernant plus spécifiquement les établissements d'enseignement public, préoccupé par la problématique de l'éducation nationale, le Chef de l'Etat a principalement mis l'accent sur le déficit d'enseignants qui se pro-

file à l'horizon. Ainsi, il a invité le Ministre en charge de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation à faire le point sur la situation réelle des enseignants.

Aussi la réflexion s'est étendue sur les infrastructures scolaires qui sont manifestement en nombre insuffisant. Pour le Président de la Transition, il convient à tout prix de résoudre les problèmes d'ensemble liés à l'école guinéenne.

Par rapport au recrutement, le Chef de l'Etat reste catégorique sur l'exigence d'une réelle maîtrise des effectifs de la fonction publique avant tout nouveau recrutement et instruit à cet effet au Premier Ministre et à son Gouvernement d'inviter tous les fonctionnaires et contractuels de l'Etat à prendre leur carte d'identité biométrique avant la fin du mois de février 2023 et de subordonner le paiement des salaires à partir du mois de mars 2023 à la présentation de la dite carte d'identité biométrique. Et instruit par la même occasion aux ministres du pool éducation de prendre toutes les dispositions pour que les élèves et étudiants candidats aux différents examens soient en possession de leur carte d'identité biométrique pour participer aux examens.

II. COMPTE RENDU DU CONSEIL INTERMINISTRIEL

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Docteur Bernard Goumou a, au titre de son message, informé le Conseil de la poursuite de sa tournée dans les départements ministériels. En compagnie de son cabinet, il s'est rendu dans 19 ministères sur les 25 dans un premier temps. Ensuite, le Premier Ministre a exprimé sa gratitude aux ministres

(Suite page 11)

CROISADE CONTRE LES PHARMACIES ET CLINIQUES NON AGRÉÉES

Les professionnels de la santé, la gendarmerie nationale et les maires de Conakry se retrouvent au gouvernorat

Les responsables du ministère de la Santé accompagné du Haut-Commandement de la gendarmerie nationale étaient au gouvernorat de la ville de Conakry le vendredi, 16 Septembre 2022 pour échanger avec les responsables communaux sur les différentes mesures prises dans le cadre de l'exécution de la décision du procureur de la CRIEF relative à l'interdiction des pharmacies parallèles et des cliniques clandestines.



Par l'intermédiaire du ministère de la Santé, l'Etat rassure les citoyens que ses services pourront prendre le relais notamment des cliniques clandestines sur l'ensemble du territoire national. « Le ministère de la Santé est représenté jusqu'au dernier village. Vous avez des postes de santé, des centres de santé, des centres de santé améliorés, des hôpitaux préfectoraux, des hôpitaux régionaux », a rappelé Oumar Diouhé Bah, directeur de la Pharmacie et du médicament.

Et pour ce qui est du volet pharmaceutique aussi, dit-il, ces structures sanitaires ont des points de vente

légaux de médicaments des produits qui ont les mêmes effets que les médicaments de spécialité et qui coûtent moins cher, vu qu'ils sont des médicaments génériques. Parallèlement, poursuit-il : « on a plus de 100 agréments qui sont déjà signés par le ministre de la Santé. (...) Des jeunes qui vont s'installer le plus rapidement possible à l'intérieur du pays et qui bénéficieront de l'accompagnement du ministère de la Santé ».

Du côté de la gendarmerie, le Haut-Commandant, le colonel Balla Samoura, assure que toutes les dispositions sont prises pour rendre la décision de Aly Touré

effective. Mais, d'ores et déjà, déclare-t-il : « Je commencerai par me réjouir en vous annonçant que les informations que nous recevons maintenant de nos unités, il résulte que 90% de ces points de vente illicites sont à date fermés ». Pour autant, « cela n'empêchera pas que des patrouilles de ratissage se tiennent dans toutes les villes et sur tout le territoire national »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision, la deuxième étape consistera, dit encore le colonel Balla Samaoura « à vider ces boutiques en respectant la procédure en la matière et à amener le contenu à l'incinération à l'instar des produits qu'on a trouvés dans les conteneurs ».

Reste à savoir si cette décision des autorités du ministère de la Santé sera pérenne quand on sait que plusieurs localités en Guinée profonde manquent quasiment de pharmacies.

Amadou Tidiane Diallo

MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

Charles Wright dévoile enfin la date d'ouverture du procès



Enfin, l'ouverture du procès des massacres du stade du 28 septembre n'est décalée que de deux jours. En effet, il ne démarre pas à la date du 26 septembre que le ministre Alphonse Charles Wright avait annoncée. Il sera lancé pile à la date anniversaire des douloureux événements. C'est le ministre de la Justice lui-même qui l'a annoncé le vendredi en marge de la réunion du comité de pilotage.

« J'ai l'honneur d'annoncer avec humilité et responsabilité, au nom du comité de pilotage, que la date du 28 septembre est officiellement la date de la tenue du

procès du 28 septembre 2009 », a solennellement déclaré Alphonse Charles Wright.

Par ailleurs, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux est revenu sur le choix de cette date. « La date du 26 septembre devrait être la date du procès. Mais très malheureusement à la demande de monsieur le procureur de la cour pénale internationale qui a sollicité sa présence ici le 28 pour assister à l'ouverture de ce procès, il nous a été demandé de renvoyer cette date au 28 septembre 2022 », explique-t-il.

Amadou Tidiane Diallo

LE PM DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

Alpha Bacar Barry s'exprime sur l'étape de l'Enseignement Technique

Le mardi 13 septembre, le Premier ministre, Dr Bernard Goumou, était au ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle dans le cadre de la tournée qu'il a initiée dans les différents départements ministériels pour échanger avec les cadres sur des actions prioritaires à mener avant le 31 décembre. Revenant sur la visite

du Premier ministre dans son département, le ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Alpha Bacar Barry, a dit ceci : « Monsieur le Premier ministre a bien voulu nous rendre visite dans l'optique de faire la revue de la feuille de route du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle mais il s'est

aussi assigné la mission de passer dans les ministères pour d'abord constater les conditions de travail des fonctionnaires et aussi voir avec les différents ministères les voies et moyens pour accélérer la mise en œuvre des différentes feuilles de route. Pour l'enseignement technique, nous avons passé en revue les points essentiels de cette feuille de

route. L'évaluation a été faite. Monsieur le Premier ministre semble plutôt satisfait... Plusieurs projets vont voir le jour d'ici le 31 décembre ou se consolider. Il s'agit notamment dans le cadre du digital, de la mise en activité d'une plateforme de e-learning pour nos compatriotes, pour nos élèves. Ensuite, c'est la finalisation de la rénovation et de l'ex-

tension des quinze (15) écoles techniques et de formation professionnelle. Et puis, il s'agit de la formation d'au moins 500 enseignants en technique pédagogique, en formation initiale ou en master pour ceux qui sont dans les écoles normales d'instituteurs (ENI) et être redéployés dans ces écoles »

Kèfina Diakité

GOUVERNEMENT

Compte rendu de la session ordinaire du Conseil des ministres jeudi 15 septembre

qui l'ont reçu avec chaleur et courtoisie.

Au nom du Président de la Transition, le Chef du Gouvernement a traduit par tout le message de cohésion et de travail en équipe, nécessaire à l'efficacité de l'action gouvernementale. A date il ne reste que trois (3) ministères à visiter pour achever sa tournée ministérielle.

Pour concrétiser l'engagement du Gouvernement à produire des résultats visibles et impactant la vie des populations, le Premier Ministre a exhorté chaque ministre à travailler avec leurs conseillers sectoriels sur la programmation de trois objectifs prioritaires à atteindre avant le 31 décembre 2022. Ensuite, il a rappelé que le rapport de sa visite de travail sera transmis la semaine prochaine au Président de la Transition.

Sur instructions du Chef de l'Etat à rendre efficient les avoirs publics quant à la situation des dividendes versés à l'Etat au 31 décembre 2021 par les sociétés dans lesquelles l'Etat est actionnaire, le Chef du Gouvernement a informé qu'à date, ce travail est finalisé et que le rapport sera transmis au Président de la Transition pour toutes fins utiles.

Quant aux enjeux de l'identifiant unique, le Premier Ministre a rappelé que la digitalisation est un outil destiné à l'identification des populations. Que de nombreux départements ont mis en place des systèmes biométriques fonctionnels. Ainsi que l'établissement des documents d'état civil, passeport, titre de séjour, permis de conduire, le Registre de l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), et le Registre de base WURI (Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest). Le Premier Ministre a fait entendre que les systèmes d'identification sont fragmentés avec des systèmes informatiques en silos qui ne dialoguent pas et qui ne couvrent qu'une partie des résidents en Guinée.

Le Chef du Gouvernement a aussi fait cas d'autres problèmes qui se-

raient liés à la qualité des services, le niveau de décentralisation, les infrastructures d'hébergement, la protection des données à caractère personnel.

Compte tenu des enjeux, l'absence de base réglementaire et juridique de l'identifiant unique, la différence des environnements techniques des acteurs, le Premier Ministre a instruit son Cabinet à travers le secrétariat technique de l'identification numérique :

1) De réunir les acteurs privés et institutionnels de cet écosystème afin de définir les conditions d'interopérabilité entre les systèmes d'identification existants autour d'un identifiant unique, de définir les délais d'implémentation et de mise en conformité.

2) De mettre en place une commission placée sous la tutelle de la Primature composée des Ministères suivants : le MATD, les Transports, la Sécurité, les Télécoms, la Justice, l'Enseignement technique.

L'objectif sera de valider et de mettre en œuvre les différentes propositions formulées dans le cadre de l'identifiant unique dans un délai de deux (2) semaines.

Pour terminer, le Chef du Gouvernement a invité la commission composée des représentants des parties prenantes : Comité National des Assises, Primature, MATD, Affaires Etrangères et de l'Information, à une réunion sur la validation des Termes de Référence, du budget et le projet de décret y afférent dans les plus brefs délais, en vue de les transmettre au Chef de l'Etat.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée a fait une communication relative à l'évaluation mutuelle du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de la République de Guinée.

Il a informé le Conseil qu'un nombre d'experts évaluateurs des autres pays de la CEDEAO, sous la coordination du Secrétariat général du GIABA doit effectuer une mission en Guinée du



20 mars au 05 avril 2023.

Il a indiqué que ce processus d'évaluation portera sur deux aspects : la conformité technique et l'efficacité.

Madame la ministre de l'Environnement et du Développement Durable a aussi fait une communication sur la situation du corps paramilitaire des Conservateurs de la Nature.

Elle a rappelé au Conseil qu'il a été constaté lors de l'immersion gouvernementale à l'intérieur du pays, que les Conservateurs de la Nature sont confrontés à d'énormes difficultés, notamment : le sous-effectif, le manque de grades pour certains, le retard d'avancement en grades pour l'ensemble, le manque de formation, le manque d'équipements (engins roulants, uniformes, outils de protection individuelle et de défense, matériels de transmission...).

Elle a indiqué que pour donner suite à ce constat, une mission a été dépêchée pour le recensement de tout le personnel de son département sur toute l'étendue du territoire national en mettant un accent particulier sur les Conservateurs de la Nature.

A l'issue de ce recensement, il a été défini que l'effectif total du ministère est de 3.868 Agents dont 1.658 civils et 2.210 Conservateurs de la Nature, nombre qui serait insuffisant pour la protection des 3 millions d'hectares d'aires protégées en Guinée.

III. DECISIONS

I. Banque Centrale de la

République de Guinée :

Communication relative à l'évaluation mutuelle du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de la République de Guinée, le Conseil a décidé :

- De vulgariser les conventions internationales en prenant en compte les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) aux parties ;

- De traduire les Conventions et Recommandations du GAFI dans le dispositif législatif et réglementaire guinéen ;

- D'adresser les courriers d'invitation aux départements respectifs sous l'égide de la BCRG, pour collecter les informations nécessaires à l'évaluation qui sera effectuée par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (GIABA).

- Par ailleurs, le Conseil a invité le Gouverneur de la BCRG à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la mission du GIABA, de développer des mécanismes de suivi des recommandations issues des travaux d'évaluation.

II. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Communication relative à la situation du corps paramilitaire des Conservateurs de la Nature, le Conseil a instruit :

- Le ministère en charge de l'Environnement de se rapprocher de celui de la Défense pour un appui technique dans le cadre du recensement biométrique des Conservateurs de la Nature conformément aux instructions du Président de la Transition (sans biométrie pas de recrutement) ;

- De transmettre les études nécessaires sur l'évolution, la formation et sur la fourniture en équipements

des Conservateurs de la Nature au service sectoriel de l'Armée ;

- D'étaler les actions de recrutement dans le temps et de prendre en compte le statut particulier des Conservateurs de la Nature.

IV. DIVERS

1. Le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a fait un compte rendu succinct de sa mission à Genève au Conseil des Droits de l'Homme. Dans la même marche, il a informé de la visite du Procureur de la Cour Pénale Internationale le 28 septembre prochain.

2. Le Ministre du Budget a annoncé que les travaux sur la taxe foncière sont en phase de finalisation et qu'il sera procédé très prochainement au recouvrement.

3. Le ministre du Travail et de la Fonction Publique a informé de la signature d'un protocole d'attente entre les fractions de la centrale syndicale de l'USTG.

4. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a fait part de la visite du Président de la CAF les 22 et 24 octobre prochain.

5. Le Ministre du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat a sollicité l'accompagnement de l'Autorité pour la rénovation du musée de Sandervalia dans la perspective de l'organisation de la CAN Guinée 2025.

6. Madame la Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME a informé le Conseil de la clôture ce jour, de l'atelier de validation de la politique industrielle. Elle a indiqué que cette initiative a pour objet de marquer l'adhésion de notre pays à un idéal de transformation industrielle avec pour principe la protection de la propriété intellectuelle, notamment industrielle et pour objectif de stimuler la création d'entreprises innovantes, sources de nouveau emploi.

7. Le Ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation a remercié le Chef de l'Etat pour la générosité dont il a fait preuve en offrant des kits scolaires aux orphelins.

Conakry le 15 septembre 2022

Le Conseil des Ministres

JUSTICE

Les avocats d'Ibrahima Diallo expriment à nouveau leur inquiétude

Les avocats des responsables du FNDC, par la voix de Me Salifou Béavogui, ont exprimé le mercredi 14 septembre 2022, leurs inquiétudes par rapport à l'état de santé d'Ibrahim Diallo. Il avait été admis d'urgence à l'hôpital Ignace Deen pour des problèmes respiratoires, avant d'être expulsé faute de moyens.

Pour rappel, dans la journée du lundi 12 septembre 2022, suite à des troubles respiratoires Ibrahim Diallo a été admis à l'hôpital national Ignace Deen. Le responsable des opérations du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) devait y passer quelques examens avant de bénéficier des soins appropriés. Après, un seul examen et contrairement aux procédures habituelles, on n'apprend que c'est lui qui doit payer les frais médicaux et non l'administration pénitentiaire comme cela est de coutume.

Faute de moyens et après quelques tractations des avocats et des membres de sa famille, il est renvoyé en prison sans bénéficier des soins appropriés. Aujourd'hui, le collectif d'avocat qui défend son dossier se dit très inquiet par rapport à son état de santé et souhaite que des dispositions idoines soient prises en faveur de leur client.

« Je continue toujours à être inquiet par rapport à l'état de santé d'Ibrahima Diallo. Il a été transporté



d'urgence à l'hôpital d'Ignace Deen le lundi et il devait passer une dizaine d'examens, mais malheureusement c'est un seul examen à 150.000. C'est faute de moyen il n'a pas pu faire les autres examens et par la suite il a été reconduit en prison où il souffre en détention. Alors qu'en principe, c'est l'administration pénitentiaire qui représente l'Etat qui doit prendre en charge ses frais de traitement. Donc je suis très inquiet. Mon souhait est que des dispositions soient prises pour que mon client puisse faire ses examens et bénéficier des soins intensifs, pour pouvoir être en bonne santé avant son pro-

cess », a déclaré Me Salifou Béavogui.

Ensuite, l'avocat indique avoir déposé un recours il y a moins de 72 heures, pour obtenir une remise en liberté d'Ibrahim Diallo et ses codétenus : « Sur le plan procédural, le collectif, vu la lenteur de la procédure, a introduit il y a moins de 72 heures une demande de remise en liberté en attendant l'ouverture de leur procès. À défaut des juges maintenant là, je veux parler de Ibrahima Diallo, de Foniké Mengué et Saikou Yaya Barry, qui ont été suffisamment interrogés sur le fond du dossier, dont le maintien en prison n'est plus nécessaire à la manifestation de la vérité, soient remis en liberté, en attendant que le parquet réunisse les preuves contre eux. Pour nous, en dehors de quelques affirmations et suppositions ou éventuellement l'injustice et l'arbitraire, rien ne justifie la détention de nos clients. Nous aurions souhaité, qu'en attendant qu'ils soient remis en liberté », a-t-il dit.

Amadou Tidiane Diallo

ANGOLA

Le président Joao Lourenço investi pour un second mandat

A l'annonce de sa réélection, Joao Lourenço a promis « le dialogue et la concertation » pour son second mandat.

Le président angolais Joao Lourenço doit être investi jeudi à Luanda pour un second mandat, reconduit après la victoire serrée de son parti aux législatives d'août dont l'opposition a contesté les résultats.

L'Angola a tenu le 24 août le scrutin le plus disputé de son histoire. Dans ce pays d'Afrique australe, il n'y a pas d'élection présidentielle et la tête de liste du parti vainqueur aux législatives devient automatiquement chef de l'Etat.

Le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), au pouvoir depuis l'indépendance du Portugal en 1975, a remporté les élections avec 51,17% des voix, le plus bas score qu'il ait jamais enregistré.

Le premier parti d'opposition, l'Union nationale pour l'indépendance (Unita), a rassemblé 43,95% des suffrages.

M. Lourenço, 68 ans, doit prêter serment lors d'une cérémonie officielle sur la place de la République, lieu historique de la capitale où les funérailles nationales de son ancien mentor et ex-homme fort du pays à l'héritage controversé, l'ancien président José Eduardo dos Santos, ont été organisées en pleine semaine électorale.

Plusieurs chefs d'Etat et de



gouvernement sont attendus à l'investiture, dont le président portugais Marcelo Rebelo de Sousa.

A la veille de la cérémonie, Adalberto Costa Junior, le chef de l'Unita, a indiqué que son parti accepterait que ses parlementaires soient investis jeudi, après avoir longtemps refusé de reconnaître les résultats des élections, selon lui entachées d'« irrégularités ».

L'Unita a contesté ces résultats en justice, mais son recours a été rejeté au début du mois, le tribunal constitutionnel considérant qu'aucun élément ne permettait de les remettre en cause.

Les rues de Luanda étaient jeudi placées sous forte surveillance policière, a constaté un correspondant de l'AFP. L'Unita a accusé les forces de l'ordre déployées « dans tout le pays et équipées d'armes lourdes » de chercher à « intimider les citoyens qui ont l'intention de manifester » le jour de l'investiture « d'un président sans légitimité ».

« Je resterai à la maison demain, il y a trop de policiers dans la ville », a déclaré à l'AFP Joao, un lycéen de la banlieue de Luanda qui n'a donné que son prénom.

Des groupes de défense des droits ont également mis en cause la régularité du scrutin. Quatre des 16 membres de la Commission électorale ont refusé de signer les résultats définitifs. Les observateurs étrangers venus d'Afrique ont fait part de « préoccupations » concernant notamment les listes électorales.

L'Unita a plusieurs fois affirmé avoir gagné, selon son propre comptage. Emmenée par le charismatique Adalberto Costa Junior, 60 ans, l'opposition a gagné du terrain sur des promesses de réformes, de lutte contre la pauvreté et la corruption. Elle a notamment séduit une jeunesse urbaine connectée et remporté la circonscription de Luanda.

Kèfina Diakité

SOS VILLAGES D'ENFANTS

Des kits scolaires pour les élèves et les orphelins

Le ministre secrétaire général de la présidence de la République, le colonel Amara Camara et le ministre de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation, Guillaume Hawing ont procédé le mercredi 14 septembre, à la remise officielle des kits scolaires aux élèves et enfants orphelins de SOS Villages d'Enfants, au nom du président de la transition.

A quelques jours de la rentrée scolaire 2022-2023, les élèves et les orphelins de SOS Villages d'Enfants peu-

vent se frotter les mains. Ils viennent en effet de bénéficier d'un don du président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya.

C'est le ministre secrétaire général de la présidence de la République, le colonel Amara Camara et le ministre de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation, Guillaume Hawing qui ont procédé le mercredi 14 septembre, à la remise officielle de ces kits aux élèves et enfants orphelins de SOS Villages d'Enfants, au nom du loca-

taire du palais Mohammed V. Le don est composé de fournitures scolaires dont des sacs, cahiers, bics, crayons, boîtes mathématiques, etc...

La cérémonie de remise a eu lieu à SOS Villages d'Enfants à ENTA, dans la commune de Matoto. Le ministre secrétaire général de la présidence de la République, le colonel Amara Camara, au nom du président de la transition, a dit ceci : « Il (le président) a estimé qu'à l'ouverture, ces enfants au même titre que

ceux qui n'ont pas leurs parents qui peuvent les prendre en charge puissent avoir le minimum pour aller à l'école.

C'est assez symbolique mais c'était vraiment le sens du message qu'il avait voulu porter et dire à ces enfants qu'ils ont également un père qui veille sur eux et que cette école au même titre que les autres écoles SOS de Guinée mériteront toute l'attention de la plus haute autorité du pays ».

Les Témoins de Jéhovah du monde entier reprennent leur activité de porte-à-porte à partir du 1er septembre 2022.



Les Témoins de Jéhovah bien connus pour leur ministère de porte-à-porte ont repris cette activité depuis le 1er septembre 2022. Une campagne mondiale spéciale a été lancée à ce moment-là pour offrir au public un cours biblique interactif gratuit.

« Après plus de deux ans d'interruption beaucoup se demandaient où étaient passés les Témoins de Jéhovah. Avec ce retour auprès de la population, les marques d'appréciation se font déjà entendre des deux côtés. Une personne rencontrée devant sa porte a déclaré : « Nous sommes heureux de recevoir de nouveau de bons conseils pour la vie de tous les jours. » a rapporté Thierry Pourthié, porte-parole local des Témoins de Jéhovah

Les Témoins ont dispensé en moyenne cinq millions de cours bibliques dans le monde entier au cours de chaque mois de l'année dernière. Le programme offre un moyen pratique d'apprendre ce que la Bible enseigne sur une variété de sujets, tels que comment trouver le bonheur, pourquoi il y a tant de mal et de souffrance dans le monde et ce que la Bible promet pour l'avenir. Participer au cours biblique interactif avec les Témoins de Jéhovah est sans aucune obligation. Les Témoins présentent simplement ce que la Bible enseigne et permettent à chacun de déterminer ses propres croyances personnelles et ses choix de vie. Le manuel principal pour l'étude est la Bible elle-même. Chaque leçon est conçue pour être parcourue en une heure. Pour plus d'informations, rendez-vous sur jw.org.